

RAPPORTEUR : Monsieur Jacky GAUTHIER

**OBJET : Fonds de concours pour travaux de sécurisation routière -
Attribution aux communes de Vouneuil sur Vienne et Monthoiron**

Mesdames, Messieurs,

Une dotation annuelle d'un montant de 50 000 € permet aux communes membres de financer des investissements dans le cadre d'aménagements de sécurité routière dans le respect du règlement institué pour le versement de ces fonds de concours.

Pour la commune de Vouneuil-sur-Vienne, les travaux consistent en l'aménagement de sécurisation de la traversée de Ribes :

- Coût de l'opération : 19 809,61 € HT,*
- Fonds de concours de la communauté : 9 904,80 € (soit 50 % du coût HT de l'opération).*

Pour la commune de Monthoiron, les travaux consistent en l'aménagement de sécurisation du Bas Bourg :

- Coût de l'opération : 27 750,38 € HT,*
- Fonds de concours de la communauté : 13 875,19 € (soit 50 % du coût HT de l'opération).*

* * * * *

VU l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences des communauté d'agglomération et son alinéa VI portant sur les fonds de concours,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°5 du conseil communautaire du 7 février 2011 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, adoptant le règlement pour les versements des fonds de concours aux communes membres, en matière de travaux de sécurité routière,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer des fonds de concours de sécurisation routière de 9 904,80 € pour la commune de Vouneuil-sur-Vienne et de 13 875,19 € pour la commune de Monthoiron,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE